FRC 2.10637 10637 Case FRC 11454

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR L. F. DETHIER,

DÉPUTÉ DE L'OURTHE,

Pour l'établiſſement d'un tribunal de commerce dans la commune de Liége.

Séance du premier jour complémentaire.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

JE viens, au nom du *département de l'Ourthe*, & principalement de la *commune de Liége*, qui en eſt le chef-lieu, réclamer contre une omiſſion qui ſeroit une injuſtice criante, ſi elle pouvoit être autre choſe que l'effet d'une faute commiſe dans la rédaction de la réſolution priſe avant-hier,

THE NEWBERRY LIBRARY

ſur l'établiſſement des tribunaux de commerce dans les départemens réunis de la ci-devant Belgique.

Deux rapports, faits, le 21 pluviôſe & le 18 thermidor, par notre collégue Wouſſen, au nom d'une commiſſion ſpéciale, avoient aſſuré ce bienfait au département de l'Ourthe Nous avions tout lieu de nous y confier : aucun doute ne s'étoit élevé, aucune objection n'avoit été faite à cet égard lors de la diſcuſſion.

Cependant une indiſpoſition, aggravée encore par la place que le ſort m'a aſſignée deux fois dans la partie la plus méphytiſée de cette ſalle, incommode & inſalubre ; m'ayant empêché d'aſſiſter à la ſéance du 29 fructidor, quelle fut ma ſurpriſe de voir dans le *Feuilleton* de ce jour, une réſolution ſur les tribunaux de commerce, où la commune de *Liége* eſt entièrement oubliée, & où ſe trouvent ſubſtituées celles de *Luxembourg* & de *Namur*, dont les rapports imprimés n'avoient fait aucune mention (1) !

Repréſentans du peuple, je ſuis loin de vouloir conteſter à ces deux communes l'avantage de poſſéder dans leur ſein un tribunal de commerce : mais je penſe que, ni elles, ni aucune des autres à qui on vient de l'accorder, ne méritent la préférence ſur la commune de *Liége* ; je penſe que celle-ci ne doit en être privée pour aucune conſidération, & j'oſerois même défier le plus habile ſophiſte de pouvoir alléguer aucun prétexte tant ſoit peu plauſible de ce changement imprévu.

Liége, par ſa poſition avantageuſe entre la mer d'Allemagne & le Rhin, ſur une des plus belles rivières navigables de la France (2), par la fertilité du ſol de ſon arrondiſſe-

---

(1) Ici le rapporteur est monté à la tribune, et a déclaré que le nom de la commune de Liége, omis par erreur dans la résolution, devoit y être rétabli : je ne crois pas moins devoir publier ce discours, à cause de quelques tristes vérités qu'il importe de faire connoître, que je n'ai fait qu'énoncer, mais sur lesquelles je compte bien revenir plus au long.

(2) Dans cette vallée charmante où l'Ourthe tombe dans la Meuse.

A

ment, par l'abondance de ſes mines de fer, de charbon, d'alun, de calamine, par l'importance de ſes fabriques de fuſils, de clous, de draps, de cuirs tannés, &c.; par ſes fameuſes imprimeries, préludant déja à la liberté ſous le deſpotiſme ſacerdotal, & enfin par l'induſtrie & la probité de ſes négocians, qui l'avoient rendue comme l'entrepôt d'une grande partie du commerce de l'ancienne France avec l'Allemagne & le Nord, pouvoit être rangée parmi les principales villes commerçantes de l'Europe, au moins du ſecond ordre, & figure encore avec avantage entre les premières villes de la Belgique.

Si les malheurs inſéparables d'une guerre que le brave & loyal peuple de ces contrées a eu d'abord le courage d'entreprendre ſeul pour la défenſe de la liberté, & de cette autre guerre plus terrible que la grande nation à laquelle il s'eſt reuni, ſoutient encore pour la liberté du monde; ſi deux affreuſes contre-révolutions qu'il a eſſuyées par la force prépondérante des baïonnettes de l'Autriche; ſi l'incendie barbare de l'un des faubourgs de Liége par ces hordes d'eſclaves; ſi les vexations innombrables qu'a méritées à cette commune, de la part des tyrans, ſon inviolable attachement à la République, ont dû néceſſairement porter un coup terrible à ſon commerce, jadis ſi floriſſant; ſi la population de Liége, qui ſe montoit à environ ſoixante mille ames, eſt triſtement tombée à moins de quarante-cinq mille, que tout cela fait il? on n'en continue pas moins impitoyablement, malgré toutes ſes réclamations, à la faire contribuer aux charges publiques, comme ſi elle étoit encore peuplée de cinquante mille ames au moins: ſes malheureux habitans, incendiés, réduits à la plus affreuſe misère depuis plus de quatre années, ſont encore à ſoupirer après quelques foibles ſecours pour rebâtir des chaumières où ils puiſſent s'abriter; &, loin de favoriſer ſon commerce par cette liberté qui en eſt l'ame, ſur-tout par la libre navigation de la Meuſe, on perſiſte à exiger encore des citoyens français, ſur les bords de cette rivière, &, ce qui eſt plus ſurprenant, *au nom de la République*, ces mêmes péages odieux qu'y avoient

uſurpés les deſpotes dont les domaines riverains ſont tombés en notre pouvoir par la valeur de nos armes, & font maintenant partie du nouveau département de la Roer (1).

Repréſentans du peuple, je vous le demande, parce que la commune de Liége ſeroit la victime infortunée de ces abus, auxquels, je le ſais, vous êtes fort éloignés de donner les mains, de ces maux auxquels vous vous empreſſerez ſans doute de remédier, quand ils vous ſeront connus, ſeroit-ce donc une raiſon de les aggraver encore? ſeroit-ce une raiſon de la priver d'un établiſſement qui peut du moins aider à les ſupporter?

On pourroit ajouter bien d'autres raiſons encore : le tribunal civil du département de l'Ourthe eſt ſurchargé, plus qu'aucun autre peut-être, de la République, d'une maſſe énorme de cauſes tant anciennes que nouvelles. Malgré toute l'activité, toute l'aſſiduité de ſes membres à leurs pénibles fonctions, il n'eſt guère poſſible qu'il parvienne à ſe mettre au courant; il eſt abſolument néceſſaire de venir à ſon ſecours en le mettant à même de former une troiſième ſection, & en augmentant ſon traitement, auſſi foible que mal payé juſqu'à ces derniers temps : mais en attendant, un tribunal de commerce, en portant une partie de ſon fardeau, ſervira à l'alléger un peu, &c., &c., &c.

Je demande donc que la faute, ſans doute involontaire, commiſe dans la rédaction de la réſolution du 29 fructidor dernier, ſoit corrigée, & que le nom de la commune de *Liége* ſoit rétabli parmi ceux des communes où doivent être établis les tribunaux de commerce dans les départemens réunis de la ci-devant Belgique, conformémeent aux deux rapports de votre commiſſion.

---

(1) J'ai en main les preuves authentiques de ce que j'avance ici.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Cinquième jour complémentaire an 6.